

Liste des pièces à fournir dans le cadre du maintien

1 - Dette de loyer / régularisation de charges locatives ou de copropriété :

- Une évaluation sociale
- L'imprimé "demande d'aide pour le maintien dans un logement" (2 imprimés dans le cadre d'une colocation).
- L'imprimé "attestation de dette de loyer" (2 imprimés dans le cadre d'une colocation).
- La photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du livret de famille
- La photocopie de la carte de séjour ou du titre de séjour
- La photocopie du dernier avis d'imposition à défaut la déclaration sur l'honneur mentionnant la totalité des sommes perçues l'année précédente
- La photocopie des justificatifs de l'ensemble des ressources de la famille et des charges locatives ou de copropriété :
 - La notification CAF ou MSA
 - Le contrat de travail
 - Les 3 derniers bulletins de salaire
 - Le dernier avis d'indemnisation de pôle emploi
 - La notification des droits de pôle emploi
 - La décision de versement ou de perception de pension alimentaire
 - Le justificatif du versement de pension de retraite
 - La notification des indemnités journalières
 - La notification de la pension d'invalidité
 - Le bilan comptable simplifié ou le montant du forfait annuel pour les travailleurs indépendants.
 - Echancier de prêt d'accession du propriétaire occupant
 - Relevé des charges de copropriété
 - Autres charges
- Votre Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ou celui de votre conjoint
- La photocopie de votre bail
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal du propriétaire ou de son représentant
- Le relevé de compte locatif à jour si le tableau "détail de la dette" n'est pas complété

Et suivant votre situation :

- La photocopie de la décision de la commission de la Banque de France et le tableau des créances
- En cas de suspension des droits à l'Allocation Logement ou APL, joindre le justificatif du montant du rappel éventuel
- La photocopie du plan d'apurement ou du protocole
- La photocopie du jugement d'expulsion
- Les justificatifs de l'insolvabilité de votre garant (photocopie des justificatifs des revenus et des charges et dernier avis d'imposition)
- Le justificatif CAF "Dispositif d'Aide aux impayés" fourni par le propriétaire, bailleur privé.

2 - Assurance multirisque habitation :

- L'imprimé de "demande d'aide pour le maintien dans un logement"
- Une évaluation sociale si vous avez déjà sollicité le FSL
- Un devis ou un appel de cotisation d'assurance de moins de 3 mois
- La photocopie de votre bail
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de la compagnie d'assurance
- Une attestation de loyer à jour établi par le propriétaire et la dernière quittance de loyer
- Vos justificatifs d'identité et de ressources (Cf : liste ci-dessus)